



**Convention de gestion  
conclue entre :  
La Commission scolaire  
des Portages-de-l'Outaouais  
et l'École du Vieux-Verger  
pour l'année scolaire 2018-2019**

**Résolution : 011-CE 20180619-06**

*Ensemble vers la réussite*

**Convention de gestion  
conclue entre  
la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
et l'École du Vieux-Verger**

**Table des matières**

	Pages
Les références au cadre légal et réglementaire	3
Le but de la convention	3
Le contexte particulier de l'établissement / Analyse de situation	4
Buts fixés par la convention de partenariat	5
Objectif 1	7
Objectif 2	8
Objectif 3	9
Objectif 4	10
Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'école	11
La durée de la convention	11
Les signataires	11

# **Convention de gestion conclue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'École du Vieux-Verger**

## **A. Les références au cadre légal et réglementaire**

La convention de gestion et de réussite éducative entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'École au Cœur-des-Collines est conclue dans le cadre des dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables à la Commission scolaire.

Pour cette convention entre la Commission scolaire et l'école, l'article 209,2 de la Loi sur l'instruction publique établit que :

- La commission scolaire et le directeur conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre.
- Un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière.

Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. Les modalités de la contribution de l'établissement ;
2. Les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus ;
3. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement ;
4. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative peut prévoir que les surplus de l'exercice financier précédent soient portés au crédit de l'établissement (art.96,24), dans le respect des règles budgétaires du Ministère et du cadre budgétaire de la Commission scolaire.

## **B. Le but de la convention**

En 2008, la Loi sur l'instruction publique a été modifiée et a instauré un nouveau mode de gouvernance qui vise à assurer la cohérence et la complémentarité entre les actions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des commissions scolaires et des établissements dans le respect de l'autonomie et des particularités de chaque commission scolaire et de la

spécificité de chaque établissement. Ces modifications viennent formaliser et articuler davantage l'instauration d'une gestion axée sur les résultats dans le réseau de l'éducation, avec l'objectif d'augmenter la persévérance et la réussite scolaire des élèves.

En août 2010, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a convenu d'une première convention de partenariat 2010 - 2013 avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Comme il est établi dans la Loi, la Commission scolaire et le Ministère ont convenu des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire.

La convention de partenariat de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a porté notamment sur :

- Les modalités de la contribution de la Commission scolaire à l'atteinte des cinq buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre ;
- Les principaux moyens que la Commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique ;
- Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par celle-ci.

Pour faire suite à cette convention de partenariat, il appartient à la Commission scolaire de conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la direction de chacun de ses établissements.

### **C. Le contexte particulier de l'établissement** **Analyse de situation de l'école du Vieux-Verger**

Titre du projet éducatif : « ***Tous ensemble, visons plus haut*** »

Mission

**Instruire** - Orientation 1

Nous développons, chez nos élèves, la curiosité intellectuelle pour qu'ils aient le goût d'apprendre et de s'engager.

**Socialiser** – Orientation 2

Nous offrons un milieu stimulant et sécurisant afin de cultiver, chez nos élèves, le respect de soi et d'autrui.

**Qualifier** – Orientation 3

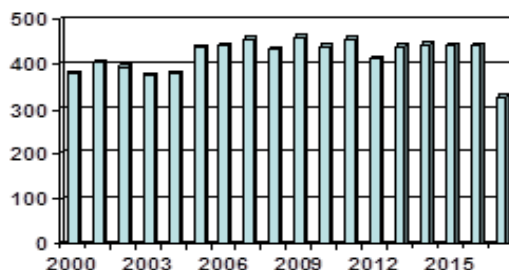
Nous coopérons et partageons quotidiennement afin que nos élèves harmonisent leurs différences et développent leur plein potentiel.

### Informations :

- Clientèle au 30 septembre 2017 : 329 élèves  
(Préscolaire : 51 élèves, 1<sup>er</sup> cycle : 87 élèves, 2<sup>e</sup> cycle : 76 élèves, 3<sup>e</sup> cycle : 82 élèves, classes TSA : 33 élèves)
- Nombre de dossiers d'aide : 132
- Nombre de familles : 245
- Langue maternelle autre que le français parlée à la maison : 57 = 17 %
- Nombre d'élèves ayant un PI : 66 = 20 %
- Nombre d'élèves transportés en septembre 2016 : 48, dont 22 en berline
- **Indice de milieu socio-économique (IMSE)\* : rang décile 1**  
*L'indice de milieu socio-économique est calculé à l'aide de deux variables, soit la proportion des mères sans diplôme, pour une pondération de deux tiers, et la proportion de parents dont aucun ne travaille à temps plein, pour une pondération d'un tiers. On retrouve également, dans ces listes, le rang décile par école. Pour l'indice et le rang, plus ceux-ci sont élevés, plus le milieu socio-économique est faible.*
- **Indice du seuil de faible revenu (SFR)\* : rang décile 2**  
*L'indice de seuil de faible revenu est calculé à l'aide d'une variable, soit la proportion de familles qui déclarent un revenu équivalent ou inférieur au seuil de faible revenu. Établi par Statistique Canada, pour le territoire de résidence des familles. On retrouve également, dans ces listes, les rangs déciles par école. Plus l'indice et le rang décile sont élevés, plus le milieu socio-économique est faible.*

\* MEES, Indice de défavorisation par école – 2016-2017

### **Variation du nombre d'élèves à l'École du Vieux-Verger 2000-2017**



### Constats :

#### **1. Faiblesse des résultats en français lecture à la fin du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle**

Améliorations notables observées depuis le processus réflexif et la mise en place de l'enseignement explicite des stratégies de lecture.

#### **2. Faiblesse des résultats en mathématique en résolution de problème, à tous les cycles**

Améliorations notables observées à tous les niveaux depuis le processus réflexif et l'accompagnement terrain des conseillères pédagogiques au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle. Nous envisageons mettre une nouvelle cible touchant les concepts mathématiques en 2019-2020.

#### **3. Orthographe d'usage 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle**

Mise en place de l'utilisation de la liste orthographique du MEES et consolidation des stratégies d'enseignement. Nous envisageons mettre une nouvelle cible en écriture : application de la méthode d'auto correction en 2019-2020

#### **4. Intégration des élèves en difficulté**

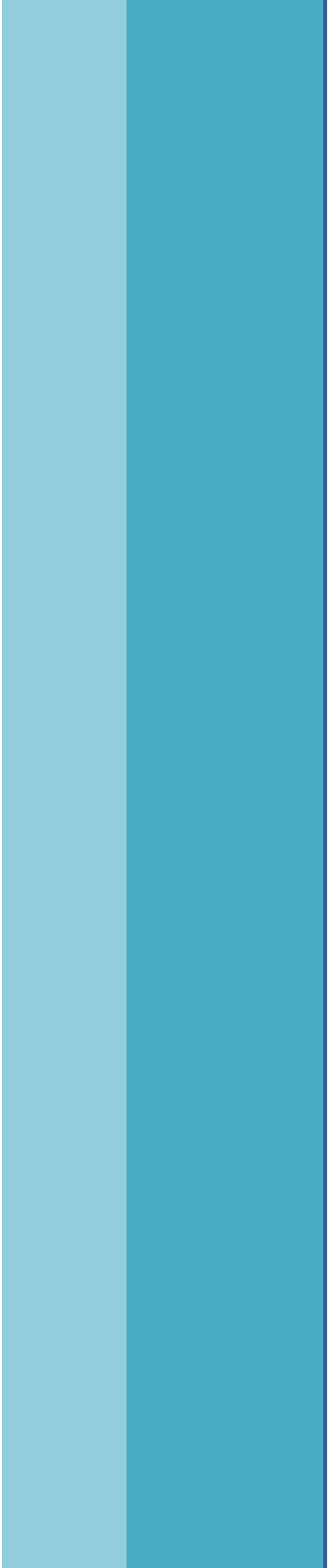
Maintien de l'organisation des services EHDAA avec la mise à jour complète des plans d'intervention, des mesures adaptatives et des ressources informatiques pour toutes les classes et accompagnement pour la mise en place du 2<sup>e</sup> palier d'intervention en classe par les enseignantes.

#### **5. Écarts entre le jugement professionnel et les résultats aux examens**

Poursuite la démarche réflexive : liens avec la progression des apprentissages et les pratiques éducatives, discussions inter-niveaux et consolidation les planifications globales.

### D. Buts fixés par la convention de partenariat

1.
  - a. Augmenter à 81% le taux de diplomation et de qualification, avant l'âge de 20 ans, d'ici juin 2010;
  - b. Diminuer à 20% le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en FGJ, d'ici juin 2010 ;
  - c. Diminuer à 30% le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en FGA, d'ici juin 2010 ;
2.
  - a. Augmenter à 85% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de fin de 2<sup>e</sup> cycle du primaire, d'ici juin 2020 ;
  - b. Augmenter à 85% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire, d'ici juin 2020 ;
  - c. Augmenter à 80% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de 3<sup>e</sup> secondaire, d'ici juin 2020 ;
  - d. Augmenter à 92% le taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 5<sup>e</sup> secondaire, d'ici juin 2020 ;

- 
3. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au niveau des parcours de formation axée sur l'emploi (de 45% à 50% en FMS et de 18% à 22% en FPT, d'ici 2019) ;
  4.
    - a. Augmenter le taux d'élèves physiquement actifs ;
    - b. Augmenter le taux d'élèves éprouvant un sentiment de sécurité dans nos établissements (de 81% à 86% en 2019);
  5. Augmenter à 200 le nombre de nouveaux élèves, de 19 ans et moins, inscrits annuellement en formation professionnelle.

## E. Les objectifs

**École du Vieux-Verger**

**2018-2019**

Objectif 1	Lien avec la convention de partenariat																							
<b>Augmenter</b> le taux de réussite en français (lecture) des élèves à la fin du 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle et <b>maintenir</b> le taux de réussite en français (lecture et écriture) pour les autres niveaux d'ici juin 2019 afin d'avoir des résultats égaux ou supérieurs à la CSPO.	Orientation 1- 3 : Améliorer la maîtrise de la langue française.																							
Cible	Indicateur																							
Augmenter le taux de réussite en lecture à la fin du 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle:	Taux de réussite obtenus au bilan de fin d'année pour la 4 <sup>e</sup> année et la 6 <sup>e</sup> année.																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>4<sup>e</sup> année</th> <th>6<sup>e</sup> année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017-2018</td> <td>90 %</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>2018-2019</td> <td>90 %</td> <td>90 %</td> </tr> </tbody> </table>	Année	4 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	2017-2018	90 %	80 %	2018-2019	90 %	90 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année 2017-2018</th> <th>4<sup>e</sup> année</th> <th>6<sup>e</sup> année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>bilan 2<sup>e</sup> bulletin</td> <td>85,2 %</td> <td>94,6 %</td> </tr> </tbody> </table>	Année 2017-2018	4 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	bilan 2 <sup>e</sup> bulletin	85,2 %	94,6 %								
Année	4 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année																						
2017-2018	90 %	80 %																						
2018-2019	90 %	90 %																						
Année 2017-2018	4 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année																						
bilan 2 <sup>e</sup> bulletin	85,2 %	94,6 %																						
Constats																								
Résultats des taux de réussite en lecture :																								
La moyenne CSPO : 88,9% et 91,5%																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>4<sup>e</sup> année</th> <th>6<sup>e</sup> année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012-2013</td> <td>87 %</td> <td>84,9 %</td> </tr> <tr> <td>2013-2014</td> <td>80,8 %</td> <td>71,1 %</td> </tr> <tr> <td>2014-2015</td> <td>94,2 %</td> <td>69,8 %</td> </tr> <tr> <td>2015-2016</td> <td>86,7%</td> <td>85,1%</td> </tr> <tr> <td>2016-2017</td> <td>87,2%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>2017-2018</td> <td>82,1%</td> <td>89,2%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	4 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	2012-2013	87 %	84,9 %	2013-2014	80,8 %	71,1 %	2014-2015	94,2 %	69,8 %	2015-2016	86,7%	85,1%	2016-2017	87,2%	100%	2017-2018	82,1%	89,2%			
Année	4 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année																						
2012-2013	87 %	84,9 %																						
2013-2014	80,8 %	71,1 %																						
2014-2015	94,2 %	69,8 %																						
2015-2016	86,7%	85,1%																						
2016-2017	87,2%	100%																						
2017-2018	82,1%	89,2%																						
Moyens (ressources allouées par l'école)																								
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achats</b> : matériel informatique (mesures adaptatives, matériel numérique pour le TNI) et banque de livres adaptés au niveau des élèves.</li> <li>• <b>Consolidation</b> : projet PEP au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle; application constante des stratégies de lecture dans toutes les matières au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle; rencontres mensuelles des Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP).</li> <li>• <b>Poursuite</b> de la modélisation, des 5 au quotidien, du 30/30 et de la méthode CAFÉ.</li> <li>• <b>Application</b> systématique de la démarche de prévention graduée (priorité au 2<sup>e</sup> palier).</li> <li>• <b>Suivi</b> systématique des plans d'intervention</li> </ul>																								
Utilisation de surplus budgétaires (10%)																								
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation et libération : mieux cibler les besoins EHDA, avoir des pratiques communes en s'arrimant avec la progression des apprentissages, planification globale niveau et cycle et la création de matériel adapté.</li> </ul>																								
Ressources allouées à l'école (accompagnement souhaité)																								
<b>Accompagnement</b> terrain des conseillères pédagogiques et d'une enseignante spécialiste.																								



Objectif 2	Lien avec la convention de partenariat										
Maintenir le taux de réussite en mathématique au 1 <sup>er</sup> cycle et augmenter le taux de réussite à la fin du 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle pour la résolution de problème d'ici juin 2018.	Orientation 1- 1 : Augmenter le taux de diplomation et de qualification de nos élèves avant l'âge de 20 ans.										
Cible	Indicateur										
Atteindre un taux moyen de réussite de 90 % pour l'ensemble des 3 cycles, en mathématique, compétence 1 (résoudre une situation problème) (sommaire – 2017-2018) :	Taux de réussite au bilan de fin d'année des 3 cycles, compétence 1, résoudre une situation problème.  Cibles revues en fonction des résultats juin 2018.										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cycle</th> <th>Cibles 2018-2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>90%</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>90%</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>90%</td> </tr> <tr> <td>Moyenne</td> <td>90%</td> </tr> </tbody> </table>	Cycle	Cibles 2018-2019	1	90%	2	90%	3	90%	Moyenne	90%	
Cycle	Cibles 2018-2019										
1	90%										
2	90%										
3	90%										
Moyenne	90%										

**Constats**

Résultats obtenus entre 2013-2018, compétence 1, résoudre une situation problème :

Cycle (moyenne CSPO)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 (87,5%)	95,5 %	95,6 %	91,2%	73,6%	77,1%
2 (87,8%)	78,8 %	94,1 %	91,7%	82,1%	85,7%
3 (89,7%)	65,8 %	64,2 %	80,9%	98,1%	91,9%
Moyenne des cycles (88,3%)	80 %	84,6 %	87,9%	84,6%	84,9%

**Moyens (ressources allouées par l'école)**

- Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP).
- Groupe de développement (création d'une banque de résolution de problème en collaboration avec les services éducatifs de la CSPO).
- Matériel numérique pour TNI.
- Achat de matériel de manipulation.
- Libérations.
- Mise à jour du référentiel de l'école de la démarche de résolution de problème.

**Utilisation de surplus budgétaires (10%)**

- Libération des enseignants pour mieux cibler les besoins EHDA, pour la création de matériel et pour la révision des pratiques éducatives selon la progression des apprentissages.
- Cohésion cycle avec les normes et modalités-école et la planification globale.

**Ressources allouées à l'école (accompagnement souhaité)**

- Accompagnement de la conseillère pédagogique selon les besoins exprimés par l'équipe-école.
- Activités d'accompagnement et de formation (répertoire).

Objectif 3	Lien avec la convention de partenariat	
<p>Augmenter de 2 % le sentiment de sécurité dans la cour d'école, d'ici juin 2020 (cible 88 %).</p>	<p>Orientation 2-5 : Assurer un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.</p>	
Constats (Analyse de situation et priorités dégagées)		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 élèves sur 10 se sentent en sécurité l'école (86%).</li> <li>• La violence verbale (10%) est la forme de violence la plus vécue par les élèves suivie de la violence sociale (6%). La violence physique (5%) se situe à un seul niveau et devrait faire l'objet d'une attention particulière, les autres formes de violence étant presque nulle (1 ou 2%).</li> <li>• Les endroits les plus à risque de subir de la violence sont : la cour de récréation (incluant le dîner) et lors des entrées et sorties de l'école de même que sur le chemin de l'école. Les salles de classe demeurent un endroit à surveiller... La récréation demeure le moment où ces gestes se manifestent le plus souvent.</li> <li>• 8 élèves sur 10 affirment que les adultes de l'école prennent une position claire face aux gestes d'intimidation et qu'ils se sentent à l'aise de leur en parler, mais ils perçoivent peu leurs interventions. Cependant, les témoins d'actes d'intimidation et de violence aident beaucoup plus les victimes (53%).</li> <li>• Présence dans notre école d'une clientèle à besoins particuliers. Nous devons poursuivre leur intégration et l'acceptation de la différence.</li> </ul>		
Priorités		
<p>Priorité 1 : La cour de récréation</p>	<p>1. Diminuer la violence verbale et sociale dans notre milieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers sur la nature de ces formes de violence.</li> <li>• Ateliers sur les habiletés sociales (AVSEC, TES, titulaires).</li> <li>• Promotion du projet Bandami.</li> <li>• Activités de civisme du projet VIP avec policier éducateur, AVSEC et TES).</li> <li>• Mentions d'honneur pour les bons gestes.</li> <li>• Poursuite de la sensibilisation au rôle de témoin.</li> </ul>
	<p>2. Diminuer l'incidence des gestes à caractère violent sur la cour de récréation et lors des entrées et sorties de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du plan de surveillance. Ajustement des aires de surveillance au besoin.</li> <li>• Poursuite du projet Acti-leaders :</li> <li>• Organisation de périodes d'animation lors des récréations et des dîners</li> <li>• Surveillance active lors de l'entrée et de la sortie des élèves.</li> <li>• Présence de la TES aux dîners et aux récréations.</li> <li>• Aide des TES en classe.</li> <li>• Poursuite de l'implantation du projet « Ma cour, un monde de plaisir » de Mobi-O</li> <li>• Aménagement de la phase 3 du projet d'amélioration de la cour d'école (verdissement de la cour et jardins communautaires).</li> <li>• Instauration et promotion des mécanismes de dénonciation.</li> </ul>

<p>Priorité 2 : Intervention et suivi</p>	<p>3. Impliquer tout le personnel dans le maintien d'un climat de protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision et diffusion du rôle et des fonctions du surveillant actif.</li> <li>• Sensibilisation du personnel aux manifestations de la violence verbale et sociale.</li> <li>• Promotion du code de vie et des billets de communication lors d'un manquement mineur ou majeur.</li> <li>• Information systématique des victimes par la mise sur pied du projet : « On s'en occupe » et interventions notées dans le SPI mémo.</li> <li>• Suivi systématique 2-1-1 par tout le personnel.</li> </ul>
<p>Priorité 3 : Intégration des élèves (autistes) des TSA</p>	<p>4. Se familiariser avec la clientèle TSA afin de faire preuve d'empathie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capsules d'information régulières à l'intercom de l'école.</li> <li>• Formation aux intervenants de l'école.</li> <li>• Capsules vidéos sur les différences.</li> <li>• Organisation d'activités lors du mois de l'autisme.</li> <li>• Bénévolat des jeunes du régulier dans les classes TSA et des élèves TSA dans les classes du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle.</li> <li>• Intégration des enfants autistes aux diverses activités école (selon leurs besoins et capacités).</li> </ul>
<p><b>Indicateurs</b></p>		
<p>Proportion d'élèves qui se sentent en sécurité. Proportion d'élèves qui affirment avoir été victimes de violence verbale, sociale et physique.</p>		
<p>Proportion d'élèves qui ont indiqué à l'adulte avoir été témoin d'un acte d'intimidation ou de violence. Nombre de parents qui ont participé à au moins une activité.</p>		
<p><b>Utilisation de surplus budgétaires (10 %)</b></p>		
<p>Libération pour préparer des activités sur la cour avec la trousse « Ma cour, un monde de plaisir ». Libération pour préparer des activités d'intégration pour les élèves TSA. Achat d'articles pour la cour d'école. Promotion des activités parascolaires.</p>		
<p><b>Ressources allouées à l'école (accompagnement souhaité)</b></p>		
<p>Personne ressource supplémentaire pour animer la cour d'école aux récréations et au service de garde. Formation en matière d'intervention efficace pour les surveillants et le service de garde.</p>		

Objectif 4	Lien avec la convention de partenariat
<p>Augmenter le nombre d'élèves physiquement actifs; opérer un virage santé en matière de saine alimentation.</p>	<p>Orientation 2-5 : Améliorer un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.</p>
<p>Constats (Analyse de situation et priorités dégagées)</p>	
<p>À la suite des résultats du sondage Propel (février 2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 54% des élèves du 3<sup>e</sup> cycle respectent le niveau d'activité physique recommandé.</li> <li>- 64% des élèves se rendent à l'école de façon active. 24% des élèves qui demeurent près de l'école n'utilisent pas le transport actif.</li> <li>- 38% des élèves ont une bonne image corporelle.</li> <li>- 78% des élèves pratiquent un sport pour avoir du plaisir.</li> <li>- 68% des élèves déjeunent à tous les matins et 82% des jeunes prennent un dîner chaque jour.</li> <li>- On note une diminution des élèves qui ont essayé de perdre du poids : de 35% à 27%.</li> <li>- 67% de nos élèves passent plus de deux heures devant l'écran.</li> <li>- Les parents encouragent fortement la pratique d'activités physiques (levier)</li> </ul>	
Sous-objectifs	Moyens
<p>Priorité 1 : Favoriser les activités à intensité moyenne et élevée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au projet <u>À pied, à vélo, ville active</u> et Cyclistes avertis avec la Ville de Gatineau et Mobi-O.</li> <li>- Offre d'activités parascolaires variées.</li> <li>- Acti-leader/Psychomotricité/Coalition santé en partenariat avec les Partenaires du secteur Aylmer.</li> <li>- Ma cour, un monde de plaisir (mise en place d'un plan de surveillance et d'animation d'activités.)</li> <li>- Promotion et animation d'activités à fortes dépenses énergétiques.</li> <li>- Participation au Défi Pierre-Lavoie (cubes énergie.)</li> </ul>
<p>Priorité 2 : Favoriser les habitudes alimentaires des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défi moi j'croque, Coalition santé.</li> <li>- Capsules et vidéo dans les infos-parents : mensuels et <a href="http://www.tremplinsanté.ca">www.tremplinsanté.ca</a>.</li> <li>- Cours d'éducation à la santé.</li> <li>- Encourager les enfants à avoir des collations santé.</li> <li>- Projet <b>Plus que de la pizza</b> : accompagner les midis-pizza par la découverte d'aliments santé, de fruits et de légumes.</li> <li>- Faire la promotion d'une image corporelle saine et positive avec la collaboration d'intervenants externes (surtout chez les garçons).</li> </ul>

<p>Priorité 3 : Favoriser l'implication des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des parents de l'OPP.</li> <li>- Capsules mensuelles dans les infos-parents.</li> <li>- Information pour les parents concernant la bonne alimentation et recettes sur un babillard et dans la communauté de l'école (site web).</li> </ul>
<p>Indicateurs</p>	
<p>Résultats d'un sondage vers 2020.</p>	
<p>Ressources allouées par l'école; accompagnement souhaité; partenariat</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines supplémentaires pour animation d'activités sur la cour aux récréations et aux heures de dîner.</li> <li>- Mise en place d'un comité Saine alimentation, saines habitudes.</li> <li>- Achats matériel sportif pour la cour d'école.</li> <li>- Partenariats : Ville de Gatineau, Partenaires du secteur Aylmer et Mobi-O.</li> </ul>	

### F. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'école

- Rencontres hebdomadaires des enseignants (niveau, cycle) le lundi de 15h05 à 16h05.
- 5 rencontres : communauté d'apprentissage professionnel (CAP) par cycle.
- Rencontres mensuelles du CÉ.
- Rencontres mensuelles de l'OPP.
- Comité EHDAA.
- Conseil des enseignants.
- Conseil des élèves.
- Rapport annuel.

### G. La durée de la convention

Comme indiqué dans l'article 209.2 de la LIP, la commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent **annuellement**, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre de l'Éducation, et de l'enseignement supérieur.

### H. Les signataires

#### **Pour l'École du Vieux-Verger,**

La directrice,

Madame Lison Montambeault

#### **Pour la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais,**

Le directeur général,

Le directrice générale adjointe,

Monsieur Jean-Claude Bouchard

Madame Nadine Peterson